

77 JAURES
SCI au capital de 1.000 Euros
Siège social : 77 avenue Jean Jaurès 93120 La Courneuve

(Société en formation)

PROCES-VERBAL DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 05 AOUT 2024

L'an deux mille vingt quatre,
Le cinq août,
A onze heures trente,

Monsieur Félix MIMOUN,
Né à Marseille le 31 mai 1981,
De nationalité française,
Marié à Madame Helene COHEN, sous le régime de la séparation,
Demeurant 10 rue Saint Georges 13013 Marseille,

ET

Monsieur Nathanel SAGHROUN,
Né à Marseille le 18 mai 1981,
De nationalité Tunisienne,
Marié à Madame Nourith KOHEN, sous le régime de la séparation,
Demeurant 16 allée de Fontainebleau 75019 Paris

ET

la société NF BUSINESS

SARL au capital de 10 000 euros, domiciliée au 10 rue de Bretagne 75003 Paris,
immatriculée au RCS de Paris 794128322
Ayant pour représentant légal les cogérants M. Félix MIMOUN et M. Nathanel SAGHROUN

Propriétaires de la totalité des 1000 parts de 1 euro représentant le capital social de la société 77 JAURES.

Agissant en qualité d' uniques associés de ladite société 77 JAURES,

Se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société 77 JAURES, le 5 aout à onze heures trente au siège social pour désigner d'un commun accord le premier Gérant de la Société, conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

PREMIERE RESOLUTION

Les associés décident de nommer en qualité de gérants de la Société, pour une durée indéterminée :

Monsieur Félix MIMOUN et Monsieur Nathanel SAGHROUN, Sus-désignés

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et l'article 18 des statuts de la société.

Les Cogérants auront, vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour représenter la société et ce conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts de la société.

Les Cogérants déclarent accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et s'engagent à consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales. Ils affirment n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

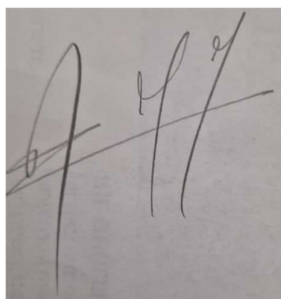
Tous pouvoirs sont donnés à la gérance pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Fait à Paris, le 05/08/2024

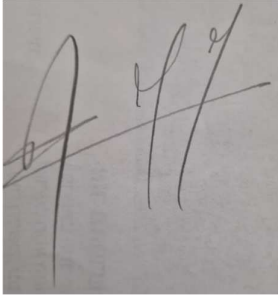
Les associés

M. Felix MIMOUN

M. Nathanel SAGHROUN



Pour NF BUSINESS
Felix MIMOUN

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Felix Mimoun', written on a light-colored background.

Nathanel SAGHROUN

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Nathanel Saghroun', written on a light-colored background.

Les gérants⁽¹⁾

Nathanel SAGHROUN

- (1) Faire précéder la signature de la mention « Bon pour acceptation du mandat de gérance »

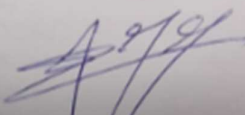
Bon pour acceptation du mandat de gérance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Nathanel Saghroun', written on a light-colored background.

Félix MIMOUN

- (1) Faire précéder la signature de la mention « Bon pour acceptation du mandat de gérance »

Bon pour acceptation
DU MANDAT DE GÉRANCE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Felix Mimoun', written on a light-colored background.